

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 15 SEPTEMBRE

Les obsèques de M. Jules Grévy

Mont-sous-Vaudrey, 14 septembre,
10 h. matin.

Au moment où le cortège s'est formé, une pluie diluvienne est tombée, accompagnée de tonnerre. Peu après cependant, le ciel s'est éclairci.

A dix heures, le corps a été placé sur le char funèbre, décoré de faisceaux de drapeaux tricolores voilés de crêpe, et attelé de quatre chevaux noirs caparaçonnés de draperies lamées d'argent.

A dix heures précises, M^{gr} Marpot, évêque de Saint-Claude, assisté par le clergé de Lons-le-Saunier, vient faire la levée du corps déjà placé sur le char funèbre.

Le cortège se met en marche entre deux haies de soldats formées par les 98^e et 121^e de ligne.

En tête marchent les sociétés de gymnastique et les pompiers portant des couronnes, puis vient le char. Les cordons du poêle sont tenus par MM. Le Royer, président du Sénat ; Floquet, président de la Chambre ; Fallières, ministre de la justice ; Rouvier, ministre des finances ; Bernard, sénateur du Jura, et Dupuis, bâtonnier du barreau de Paris.

Puis vient le général Brugère, représentant M. Carnot ; M. de Freycinet, la famille représentée par M. le sénateur Albert Grévy, le général Paul Grévy, MM. Wilson, Fournier, Monod ; le colonel Cance ; M. Ducos, préfet du Jura ; le préfet du Doubs ; les secrétaires généraux de la préfecture de ces deux départements et les sous-préfets ; des délégations du Conseil général ; les membres des tribunaux de commerce ; l'inspecteur de l'Académie ; les maires, les adjoints et les conseillers municipaux d'un grand nombre de communes du département du Jura.

En arrivant sur la place de l'église, le corps est descendu du char et porté à bras sur le catafalque dressé au milieu de la nef ornée aux quatre coins de faisceaux de drapeaux tricolores recouverts de crêpe ; l'église est tendue de draperies noires relevées de cartouches aux initiales de l'ancien Président.

Inondations en Espagne

Madrid, 14 septembre.

De terribles inondations ont eu lieu à la suite de la crue subite de l'Amarguillo, en la province de Tolède ; il y aurait 4,500 victimes. De nombreuses maisons ont été emportées par les eaux, qui charrient des cadavres. Les villages riverains sont submergés. La ville de Consuegra est presque détruite. Les villes de Bordo et de Jugar sont menacées.

Les inondations à Valence continuent. Les autorités demandent avec instance des secours immédiats.

Il y a à Madrid de grandes tourmentes d'eau. Le télégraphe est interrompu.

L'alcade de Camunas (Tolède) télégraphie qu'en raison des tourmentes répétées la population est dans un état d'angoisse et de cons-

ternation épouvantable. Depuis minuit l'inondation ne fait qu'augmenter emportant les maisons. Plus de 20 personnes, entraînées par les eaux, ont déjà péri. Des quantités d'animaux sont perdus.

L'alcade de Consuegra (Tolède), demande des secours pécuniaires pour 4,500 victimes de l'inondation. Il dit que toutes les maisons sont en ruine et que la panique est indescriptible. Il demande également des ingénieurs, des médecins et des lits.

Le télégramme de l'alcade est d'un tel lacanisme, qu'on ignore si les 4,500 victimes dont il parle sont des morts, des blessés ou simplement des malheureux lésés dans leurs propriétés par l'inondation.

Un terrible cyclone s'est abattu sur Valence, détruisant un grand nombre de maisons et les récoltes. La circulation des trains est interrompue.

LES CONTRIBUTIONS DE LA FRANCE

A CENT ANS DE DISTANCE
1789 — 1889

Sous ce titre, M. le comte de Luçay, membre de la Société nationale et de la Société des agriculteurs de France, membre correspondant de l'Institut, vient de faire paraître un très remarquable travail dont nous donnons ci-dessous un résumé :

« En exposant aux contribuables par son adresse du 28 juillet 1791 le nouveau régime fiscal dont elle venait de doter la France, la Constituante avait voulu placer en même temps sous leurs yeux celui qu'appliquait l'ancienne monarchie, et dont elle venait de prononcer la suppression. L'adresse groupait les impôts existants avant 1789 en impôts directs (taille, capitation, vingtièmes, milices et dîmes) et impôts indirects. Ceux-ci, subdivisés à leur tour en quatre classes : gabelle et tabac, aides et droits similaires, traites et péages, impositions sur les actes, se trouvaient affermés et produisaient, y compris certaines régies particulières telles que les postes et les loteries, 328 millions de livres. Avec les impôts directs le budget des recettes s'élevait brut à 691 millions et net à 579. C'était, très approximativement, à cause des variations considérables que présentait alors par province la législation fiscale, une charge par tête de 25 livres, soit 23.75.

» La Constituante avait réduit la charge à 49 livres, en la proclamant égale pour tous sans distinction d'ordres ni de classes, en même temps que proportionnelles aux facultés du contribuable. Conservant la distinction des impôts en directs et indirects, elle n'avait maintenu de ces derniers que les douanes, les postes et messageries, les monnaies, les poudres et salpêtres, ainsi que les droits d'enregistrement, de timbre et d'hypothèque et ne leur avait demandé que 127 millions et demi. Pour parfaire les 580 millions reconnus nécessaires à l'acquittement des dépenses « que commandaient les services et les intérêts de la nation », elle avait frappé directement tous les revenus d'une taxe unique, remplaçant l'ensemble des anciens impôts tant directs qu'indirects, et subdivisée en deux branches : contribution foncière et contribution mobilière. En même temps, les patentes substituées aux jurandes, maîtrises, vingtièmes d'industrie et droits d'entrée des villes, devaient fournir 23 millions, et, dans la pensée du législateur, ne constituer, comme les 300 millions de la contribution foncière pour le producteur agricole, qu'une simple avance à recouvrer sur les consommateurs.

» Inspiré par la doctrine des physiocrates, dont Dupont de Nemours était alors le représentant écouté, le système fiscal de la Constituante ne put supporter l'épreuve de son application. Dès l'an V, une loi du 16 brumaire ordonnait le rétablissement des impositions indirectes.

» Tous ces faits sont connus et l'auteur n'aurait sans doute pas eu la pensée de les rappeler si les Archives parlementaires, dont, soit dit en passant, la publication se poursuit avec une lenteur à ne faire espérer des résultats appréciables qu'au XX^e siècle, ne lui avaient fourni un document jusqu'à présent à peu près ignoré et cependant d'un grand intérêt fiscal. C'est le tableau, qu'a dressé en 1791 le Comité des finances de la Constituante, des impositions de l'ancienne France par département.

» En regard de ce tableau, M. le comte de Luçay a placé à son tour celui pour 1889 des impôts tant directs qu'indirects recouverts, par département également, d'après le compte définitif des recettes dudit exercice, qui vient d'être publié et qui les chiffre à plus de trois milliards. La comparaison à cent ans de distance ne manque ni de piquant ni d'imprévu. Assurément, comme le dit l'auteur, la profonde transformation survenue au cours du XIX^e siècle dans l'existence des peuples et leurs relations entre eux, le développement universel de la richesse générale et particulière, la dépréciation corrélative du signe monétaire, expliquent dans une certaine mesure ce prodigieux accroissement de plus de 500 0/0. N'est-on pas fondé cependant à la considérer comme excessif à certains égards, quand on constate, par exemple, que la population de la France n'a crû dans la même période que de 40 0/0, et d'autant que l'augmentation est loin d'être uniforme pour l'ensemble des circonscriptions ?

» Sur les 3,244 millions encaissés en 1889 par le Trésor, 825 millions proviennent des impôts directs et des taxes assimilées, 640 de la taxe sur les valeurs mobilières, ainsi que de la part des droits d'enregistrement et de timbre, qui frappent la fortune assise, on trouve que les détenteurs de cette fortune supportent sur leurs revenus au profit du fisc un prélèvement annuel de plus de 4,500 millions, sans parler bien entendu de leur contribution proportionnelle aux taxes de consommation. Or, on ne saurait perdre de vue qu'en France, si l'aisance heureusement est générale, les grosses fortunes sont l'exception, et que notamment la majeure partie du sol arable appartient aux petits et moyens cultivateurs, qui forment également la majorité des propriétaires des six millions de maisons d'une valeur locative inférieure à 400 fr.

» Pour 38 millions d'habitants, les 3,244 millions représentent une contribution par tête de 85 fr. ; elle s'élève à plus de 95 fr. si l'on y ajoute les octrois, les prestations et certaines taxes municipales qui ne figurent pas au budget. C'est une augmentation de plus de 350 fr. 0/0 sur le chiffre arrêté par la Constituante.

» La charge se trouve-t-elle au moins peser d'un poids égal sur toutes les classes de contribuables ? Poursuivant les études qu'il a commencées, il y a plus de dix ans déjà, au sein de la Société des agriculteurs de France, M. le comte de Luçay n'a pas de peine à établir, d'après les aveux officiels mêmes, que la classe la plus nombreuse de la population, celle qui, demeurée au pays natal, continue à y arroser de ses sueurs les champs qu'ont labourés ses pères, supporte une part excessive et disproportionnée d'impôts, a droit à un dégrèvement, et l'attend depuis trop longtemps, hélas !

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 14 septembre 1891.

D'importantes réalisations ont provoqué un peu de réaction sur les hauts cours obtenus par une accalmie de la crise monétaire dont l'amélioration générale des changes est la conséquence. La prime sur l'or est tombée de 2.50 à 0.75 sur notre place. La diminution de 12 millions à l'encaisse en or de la Banque de France est insignifiante, étant donné le chiffre de cet encaisse qui est encore de 13 millions.

Quelques fonds d'Etat étrangers éprouvent des défaillances par suite de ventes anglaises qui affectent les fonds portugais et espagnols. Berlin au contraire semble avoir renoncé à la lutte ainsi que l'atteste le cours sur le rouble en reprise à 2.16.

La rente italienne accuse toujours de la lourdeur. L'avenue de M. Luzotti déclarant que le coupon de juillet n'a pu être payé que grâce aux ventes de titres de rente italienne, inspire des craintes pour le paiement du coupon de janvier prochain.

Les rentes françaises sont en progrès sur la précédente semaine : le 3 0/0 ancien à 96.65 ; le nouveau à 94.72 et le 4 1/2 à 105.92.

Les sociétés françaises de crédit ont été l'objet de demandes plus actives de la part de ceux qui escomptent les bénéfices que ces sociétés doivent retirer de leur participation aux émissions d'octobre.

La Banque de Paris se rapproche du cours de 800. A ce cours elle donne encore un revenu supérieur à 5 0/0.

La Société Générale à 482.50 procure un revenu de 5.37 0/0. Son bilan en effet du mois dernier constate à tous les comptes soit chèques, soit encaissements de papier, une situation plus prospère que celle du mois précédent, malgré la morte-saison, puisque les bénéfices nets se traduisent par 318,748 fr.

Le nouveau Comptoir d'Escompte a perdu le cours de 550. Ses variations suivent les péripéties de la rente et des valeurs portugaises.

La Banque d'Escompte a de la peine à conserver le cours de 450, malgré les rachats de titres que la Société est autorisée à opérer.

Le Crédit Foncier se maintient à 1,290. Le Crédit Mobilier a des demandes dès qu'il se rapproche du cours de 300 fr., son prix est loin d'être en rapport avec son dividende de 25 fr.

Au cours actuel de 238, l'obligation Porto-Rico présente un placement au-dessus de 5 0/0.

Le Crédit Foncier de Tunisie est appelé à donner à ses opérations de prêts une plus grande extension à mesure que le gouvernement de la régence donnera une plus vive impulsion au travail d'immatriculation de la propriété.

L'action des Immeubles de France cotée 480 francs devrait depuis longtemps avoir atteint le pair, étant donnée la fixité de son revenu de 25 fr. Les amortissements en cours méritent aussi d'être pris en considération.

L'obligation des Chemins de fer Economiques à 415 fr. semble avoir une plus-value en perspective pour se niveler avec les obligations des grandes Compagnies. Comme sécurité leurs garanties se valent, car l'Etat répond des engagements des départements, des villes et des communes.

NOUVELLES MILITAIRES

LES GRANDES MANŒUVRES DE 1892

La nouvelle donnée par le ministre que les régiments mixtes affecteraient de grandes manœuvres en 1892 a surpris son auditoire qui ne soupçonnait point cette détermination. L'approbation a été unanime, bien entendu, mais il importait de savoir la contrée où aurait lieu l'expérience. On ne connaît encore que l'époque : la convocation se fera en septembre.

Quant aux régions de corps d'armée qu'elle intéresse, il est impossible de la connaître; car rien n'est encore décidé; on peut toutefois y parvenir à peu près par élimination : l'essai porterait vraisemblablement sur les corps d'armée du Centre et de l'Ouest.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

L'EXPOSITION DE SAUMUR

Nous nous proposons de donner dès aujourd'hui la liste complète des récompenses décernées par les différents jurys. On nous fait observer que le travail est incomplet pour bien des sections, que les secrétaires n'ont pas eu le temps de soumettre leur rapport à la signature, et que toute publicité pourrait être prématurée et être aussi une source de déceptions.

A VIS

Messieurs les Conseillers généraux du département de Maine-et-Loire, Messieurs les Conseillers de l'arrondissement de Saumur, Messieurs les Conseillers municipaux de Saumur, Messieurs les Membres du Tribunal Civil et du Tribunal de Commerce, Messieurs les Fonctionnaires civils et militaires en résidence à Saumur, Messieurs les Membres des Jurys, Messieurs les Membres de la Commission de l'Exposition, et Messieurs les Exposants, sont priés de vouloir bien assister à la Distribution solennelle des Récompenses qui aura lieu, dans la salle du Théâtre, à Saumur, le dimanche 20 septembre 1891, à 4 heures de l'après-midi. (Réunion à la Sous-Préfecture, à 3 h. 1/2 précises.)

Le Commissaire général,
POTTIER.

Entrées payantes à l'Exposition

Lundi 14 septembre, 2,934 tickets.
Le nombre des entrées payantes, depuis le jour de l'ouverture (5 septembre), est de
45,911

Mercredi 16 septembre, à 8 heures 1/2 du soir
Au Théâtre de l'Exposition
REPRÉSENTATION : Prestidigitation, vaudeville.

Judi 17 septembre, à 8 heures 1/2 du soir

CONCERT par l'HARMONIE SAUMUROISE, dans l'enceinte du Chardonnet.

NOUVELLE ASCENSION

M. Mallet, le célèbre aéronaute qui a monté dimanche soir le ballon *La Ville de Saumur*, se propose de faire une seconde ascension.

Elle aura lieu jeudi, dans l'après-midi, de 4 heures à 4 heures et demie.

M. Mallet invite à monter avec lui toute personne qui désire faire ce voyage. Il est des-

cedu à l'Hôtel de la Paix, où l'on pourra le voir et se faire inscrire.

Courses au trot du 20 septembre

DEUXIÈME LISTE

MM.

Milon-Dubré, de Courchamps, 40 fr. — Chevalier Louis, 2 fr. — Berthault, 2 fr. — Chevalier Pierre, 2 fr. — Charbonneau-Cail-lière, 5 fr. — Bertrand, de Varrains, 5 fr. — Thoreau René, 10 fr. — Thomas de la Bretau-dière, 10 fr. — Anonyme, 5 fr. — Boutin Abel, 5 fr. — Colonel Archambault, 40 fr. — Bèche-reau, 5 fr. — Guionis, 20 fr.

Liverani, 5 fr. — Lévy, 5 fr. — Colonel Piéti, 5 fr. — Docteur Seigneur, 5 fr. — Imbert et fils, 5 fr. — Barbereau, bijoutier, 5 fr. — Dufresne, 5 fr. — Général Faugeron, 10 fr. — Sabatier, 5 fr. — Ledroit, notaire, 5 fr. — Girard, relieur, 5 fr. — Lorphelin, café du Commerce, 5 fr. — Girard-Amiot, 5 fr. — Persac Georges, 5 fr. — Altard-Galbrun, 5 fr. — Pelou-Petit, 5 fr. — Patri-Ragain, 5 fr. — Girard Ludovic, un panier champagne et 20 fr. — Töcheport, 5 fr. — Puichand-Menier, 5 fr. — Jagot-Lorrain, 5 fr. — Proust Ludovic, 5 fr. — Maignon, carrossier, 4 fr. — Commandant Delande, 5 fr.

M. Charles Carichou, porté pour 20 fr. dans la première liste, offre en plus un panier de champagne.

Dans la première liste, lire *Houlard*, négociant en vins, au lieu de Goulard.

EXPÉRIENCES DE LABOUR

à Dampierre

MM. les Propriétaires et Cultivateurs sont informés que M. BAJAC, ingénieur-constructeur de Machines agricoles à Liancourt (Oise), fera des expériences de labour à Dampierre, dans un champ et dans une vigne que M. Fermé des Chesneaux met à sa disposition.

Rendez-vous jeudi 17, à 2 heures, chez M. Fermé des Chesneaux.

Le Président de la commission d'agriculture,
A BOURD.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCE

Le 11 septembre. — Fernande-Marie-Joséphé Bertrand, rue Saint-Nicolas.

MARIAGE

Le 12 septembre. — Louis Bernier, tailleur de pierres, a épousé Alexandrine-Julie-Louise Davy, chapeletière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS

Le 11 septembre. — Victorine-Louise Lefebvre, domestique, 46 ans, à l'Hôpital; — Jeanne Gallard, veuve de Jean Lalande, 72 ans, avenue de la gare de l'Etat; — Joséphine-Perrine Turlais, veuve de François Bellard, 76 ans, à l'Hospice.

Le 12. — Octave Bongrier, coiffeur, 34 ans, route de Rouen; — Louis Moriceau, propriétaire, 70 ans, rue des Boires.

UNION SAUMUROISE

SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE, DE TIR ET D'ESCRIME

Clôture du concours public de Tir :

Judi 17 septembre, au siège de la Société, de 9 heures à 11 heures du matin et de 4 heures à 4 heures du soir.

Le Directeur du tir, J. DOUSSAIN.

FORTEVRAULT.

Nous détachons d'un article du *Temps* le passage suivant :

« A Montsoreau, à l'endroit où la route de Fontevault quitte les bords de la Loire pour s'engager dans l'étroit vallon creusé par la fontaine d'Evrault, on aperçoit, noyée dans la chaussée ou les trottoirs, une paire de rails de chemin de fer à voie étroite. Croyant trouver au bout du ruban de fer une carrière ou quelque usine importante, je l'ai suivi. Il m'a conduit à Fontevault, triste et maussade bourgade d'Anjou, jadis célèbre par sa merveilleuse abbaye, respectée par la Révolution, mais devenue maison centrale. Avoir eu des pria-

cesses royales comme abbesse, être restée pendant des siècles la plus illustre des maisons religieuses, et abriter maintenant les condamnés de cours d'assises, la transformation est profonde. Cependant, les édifices n'ont pas trop souffert de cette destination nouvelle. Le cloître, qu'un millier de misérables ont cependant pour préau, est resté une merveille d'élégance et d'originalité. La salle capitulaire est soigneusement entretenue; ses précieuses peintures sont conservées avec un soin pieux. Son église, le « Grand Montier », montre toujours celles des statues royales des Plantagenet qui ont échappé à la destruction des tombeaux pendant la Révolution. Enfin, la fameuse tour d'Evrault, pyramide creusée d'un caractère étrange et hardi, est restée intacte.

» C'est, mais avec plus d'art et d'originalité, le style de la collégiale de Saint-Ours, à Loches. A Loches, l'intérieur est géométrique et fruste. A Fontevault, l'architecte s'est joué avec les lois de son art; pour éclairer l'édifice, il n'a pas voulu avoir recours aux fenêtres; il a planté, au sommet de la pyramide, une lanterne d'où le jour tombe en suivant la pente de la voûte. C'est du plus surprenant effet. Il paraît que la tour d'Evrault était jadis une cuisine.

» Je n'ai pas l'intention, à propos de Fontevault, de parler du régime pénitentiaire; il est là ce qu'il est partout : les condamnés qui travaillent ont droit à de petites douceurs. Or, sait-on quelle est la douceur favorite des détenus?... C'est le bois de réglisse. De même que beaucoup d'enfants, ils ont pour cette racine un goût particulier.

» C'est que la réglisse de Fontevault n'est pas semblable à celle des épiciers. C'est de la réglisse fraîche récoltée non loin de là, sur l'autre rive de la Loire, aux environs de Bourgueil.

FORGES. — Vol de 240 fr. — Les économistes, si nombreux de nos jours, louent chacun à leur manière leur découverte, mais nous ne sachons pas qu'aucun d'eux ait conseillé de placer son argent sur le haut d'une armoire.

M. Delaunay, propriétaire à Forges, canton de Doué, n'avait obéi qu'à sa propre initiative en plaçant ainsi son magot. De temps en temps, il prenait une échelle et disposait en piles les pièces d'or et d'argent. Or, la semaine dernière, ayant eu besoin d'argent, il grimpa sur son armoire, compta et recompta son trésor. Il y manquait 240 fr. ! Il alla conter son aventure à la gendarmerie. Pandore se trouvait là, qui lui dit : « Vous auriez mieux fait de placer votre argent à la Caisse d'épargne. » M. Delaunay lui répondit : « Brigadier, vous avez raison. »

Mais, hélas ! il était trop tard !

DOUÉ. — Vol. — La semaine dernière, on a volé dans une grange un sac de blé appartenant à M. Genillon, propriétaire.

ANGERS. — M. Desligny, capitaine au 2^e dragons, est nommé officier acheteur permanent au Dépôt de remonte d'Angers, en remplacement de M. Seckler, qui rentre à son corps.

Le tribunal correctionnel d'Angers a condamné, le 12 septembre, à trois mois de prison, le perruquier Blu, pour les mauvais traitements qu'il a fait subir à sa femme.

LES LOUPS DANS LA FORÊT DE BEAULIEU. — Il paraît que toute la contrée de Beaulieu, Brissac et Murs, arrondissement d'Angers, est en émoi à la suite de ravages causés par des loups, qui sortent de la forêt de Beaulieu et dévastent les bergeries. Qu'attend donc M. le lieutenant de louveterie pour organiser une battue et rassurer les populations ?

CHOLET. — Arrestation de M. Loiseau. — Une dépêche particulière de Jersey apprenait, samedi soir, que M. Loiseau, notaire à Cholet, qui avait dernièrement disparu, venait d'être arrêté dans cette île, d'où il aurait été transféré à Londres (*via Southampton*) pour les for-

malités de l'extradition. M. Loiseau sera ensuite ramené en France.

Le *Patriote* d'hier relate la même nouvelle.

NOMINATION DE NOTAIRE

Par décret de M. le Président de la République en date du 23 août 1891, M. Durand, François, a été nommé notaire à la résidence de Vern, canton du Lion-d'Angers, en remplacement de M. Etienne, démissionnaire en sa faveur.

En cette qualité il a prêté serment devant le tribunal de Segré à l'audience du 9 septembre.

NANTES. — Manœuvres des pompiers.

Dimanche matin, la compagnie des sapeurs-pompiers de Nantes a exécuté aux théâtres Graslin et de la Renaissance les manœuvres de sauvetage et d'attaque d'incendie.

Ces exercices, qui se répètent chaque année avant l'ouverture de la saison théâtrale, ont pour but de rassurer le public et de montrer en même temps les forces dont disposent les pompiers pour combattre efficacement un incendie.

Les expériences ont été faites à l'intérieur et à l'extérieur et ont été complètement satisfaisantes.

Pendant que les agents de service ouvrent rapidement les portes, les pompiers installent tous leurs engins de sauvetage : l'échelle Gunguis, les sacs, les échelles, et les pompes lancent des torrents d'eau sur le monument.

LE PARRICIDE DE NIORT

Il faut attribuer le coup de folie qui s'est emparé d'Henri Brunet à un excès de travail et à un commencement d'insolation contracté dans une promenade que le jeune homme avait faite, aux environs de Niort, pour assister à des manœuvres de cavalerie.

On dit que la nouvelle de la mort du peintre Delaunay, son professeur préféré, avait déterminé cette crise terrible; c'est inexact. Cette mort lui avait été soigneusement cachée par ses amis, que son état nerveux inquiétait depuis quelque temps.

En arrivant à l'hospice, il a été plongé dans un bain d'eau froide; cela a paru le calmer un peu, mais il n'a pas recouvré la raison.

Les magistrats, naturellement, ne l'ont pas interrogé encore et la confrontation n'aura pas lieu.

GREFFAGE DE LA VIGNE

EN FENTE SIMPLE

A L'AIDE DU GREFFOIR L. BROCHARD, D'ANGERS

C'est un fait absolument établi aujourd'hui, que les meilleurs plants de vigne greffés, sont ceux greffés en place sur boutures racinées, au bout d'une année de pépinière, et utilisés à la constitution du vignoble après leur deuxième année d'existence.

Ainsi, faire son plant américain porte-greffe la première année en pépinière, le greffer la deuxième année sur place, le mettre à demeure dans le vignoble au commencement de la troisième année, en ayant soin de ne planter que des sujets très bien constitués dans leurs racines et surmontés de greffons bien soudés et sans reproches, est la meilleure méthode qui puisse être employée, la plus avantageuse pour l'avenir des plantations et le produit rémunérateur que l'on peut en attendre.

Le point difficile dans cette méthode, est de faire les greffes en place dans la pépinière. Les greffeurs, habitués à greffer paisiblement sur table avec toutes leurs aises, trouvent toutes les raisons imaginables pour déclarer impraticable le greffage sur place.

Mon Greffoir, en pratiquant une excellente greffe en fente à épaulement, supprime toutes les objections, et je déclare qu'avec lui il est aussi aisé de faire une bonne greffe en place, que de pratiquer n'importe quelle forme de greffe à l'atelier, sur table, comme les greffeurs le font généralement, au risque d'une proportion d'insuccès primitifs considérable et d'un

succès final à la plantation de constitution de vignoble très incertain.

Avec mon Greffoir, il suffit à l'ouvrier greffeur de s'armer de bois de greffage, d'un couteau, et de se rendre ensuite à la pépinière quand la saison est venue. L'ouvrier peut exécuter de 1,000 à 1,200 greffes par jour.

Il devra :

1° Amputer le sujet ;

2° Faire une coupe franche avec le sécateur sur le sujet à greffer, à 0^m,03 au-dessus de l'œil qui doit être surmonté de la greffe, et fendre ledit sujet dans le plan perpendiculaire à l'œil ;

3° Choisir le greffon de grosseur convenable, le rogner au couteau à 0^m,05 au-dessous de l'œil inférieur si on le fait à deux yeux, ou de l'œil unique si on le fait à un œil ;

4° Introduire le greffon dans le greffoir, en veillant à disposer l'œil inférieur dans le même plan que celui adopté par le sujet, faire jouer l'outil ;

5° Mettre le greffon en place dans la fente du sujet, en veillant à ce que l'œil inférieur du greffon, ou son œil unique, s'oppose au dernier œil conservé au sujet ;

6° Enfin lier la greffe, si on veut, car le plus souvent il sera inutile de la faire, le serrage naturel du sujet fendu, à 0^m,03 au-dessus de l'œil, suffisant absolument à retenir le greffon.

La construction de l'appareil est des plus simples, et son bon état d'entretien d'autant plus facile, que l'usure des lames par leur aiguisement ne saurait nuire en aucune façon à son bon fonctionnement, en considération de ce fait que les lames principales se trouvent dans des plans différents les uns des autres.

L. BROCHARD.

Le prix de ce Sécateur-Greffoir est fixé à 35 fr. et l'on peut s'en procurer chez l'inventeur L. BROCHARD, propriétaire viticulteur au Château de l'Étang, commune de Martigné-Briand (Maine-et-Loire).

CONSEILS ET RECETTES

POUR RECONNAÎTRE LES VINS NATURELS

1^{re} méthode. — Remplir un verre d'eau aux deux tiers, ensuite remplir un petit flacon de vin à éprouver.

Boucher le flacon avec l'index de la main droite ; plonger le goulot du flacon dans l'eau en retournant la main, de manière que l'index entre le premier dans l'eau, puis retirer doucement le doigt, de façon que le goulot trempe toujours.

Si rien ne sort du flacon, le vin est naturel. Si un filet rouge se détache de la fiole et va au fond, c'est que le vin n'est pas naturel.

Que ce soient vins d'eau sucrée, vins colo-

rés ou plâtrés, etc., tout ce qui n'est pas « nature » en un mot, le flacon se videra insensiblement.

2^e méthode. — Remplir de vin à essayer un petit flacon que l'on place dans un verre plus haut que le petit flacon. Verser dans le verre de l'eau, de façon à ce que son niveau dépasse légèrement l'ouverture du flacon intérieur.

Si le vin est naturel, il sortira entièrement du flacon intérieur pour s'élever à la surface de l'eau ; s'il est artificiel, il restera dans le flacon.

3^e méthode. — Ajouter au vin un cinquième de son poids de glycérine ; si le vin est pur, la glycérine ne tardera pas à se précipiter au fond en restant incolore ; si le vin est falsifié, la glycérine deviendra violette et rouge ; elle deviendra jaune pâle si le vin est coloré avec du campêche.

REMÈDE CONTRE LE MAL DE TÊTE

Dans les pays chauds, où sévit la fièvre jaune, on rencontre de vieilles négresses qui prétendent avoir contre la terrible maladie des remèdes souverains, mais qu'elles tiennent secrets autant qu'elles le peuvent. Il est notamment un symptôme qu'elles parviennent facilement à calmer d'une façon évidente, c'est l'effroyable mal de tête dont souffrent les malades.

Le procédé qu'elles emploient pour arriver à ce résultat est des plus simples ; elles coupent un citron en deux et appliquent les parties planes des deux moitiés sur les tempes du patient, et les compriment fortement au moyen d'une bande entourant la tête plusieurs fois ; le mal de tête disparaît instantanément.

Ce moyen est, paraît-il, des plus efficaces et réussit non seulement contre la céphalalgie provenant de la fièvre jaune, mais encore contre celle résultant de la fièvre paludéenne, dans les maux de tête ordinaires, et même dans la simple migraine. Il est, du reste, facile à essayer.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 13 Septembre 1891

Versements de 65 déposants (14 nouveaux), 21,394 fr. 89.

Remboursements, 21,694 fr. ».

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

MONDE ILLUSTRÉ

18, RUE VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire du numéro du 12 septembre 1891

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Silhouettes centenaires, par G. Lenôtre. — Les grandes manœuvres. — Nos gravures. — A travers la science, par Emile Gautier. —

Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Lettres sur la photographie, par G. Lumen. — Bibliographie. — Serge, par Abel Hermant. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille, par Layaud. — Rébus.

GRAVURES : L'amiral Gervais. — Les grandes manœuvres dans l'Est. — Le monument élevé par la ville de Nice à la mémoire de Garibaldi. — Beaux-Arts : Le Retour des bateaux. — Djivad-Pacha, nouveau grand vizir du sultan Abdul-Hamid. — M. Elie Delaunay. — M. Ch. Terront, vainqueur du concours national de vélocipèdes. — Panorama de la baie de Valparaiso. — Serge, par Tofani. — Echecs. — Récréations. — Rébus.

Le numéro : 50 centimes.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BAINS DE MER. — Billets d'aller et retour réduits de 40 0/0.

Pendant la période du 1^{er} mai au 31 octobre de chaque année il est délivré :

Pour les stations comprises entre Saint-Nazaire (inclus), le Croisic (inclus) et Guérande (inclus), des billets aller et retour de toutes classes, avec réduction de 40 0/0 sur les prix des tarifs généraux, savoir :

Les vendredi, samedi et dimanche de chaque semaine, aux gares de :

La Chapelle-du-Chêne, Mézeray, Arnage, Neullé Pont-Pierre, viâ La Flèche ; Saint-Antoine-du-Rocher (viâ Tours) ; Bauge (viâ La Flèche) ; Jumelles-Brion (viâ Saumur) ; Châteaubriant, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires comprises entre ces divers points et Saint-Nazaire.

Ces billets sont valables pour le retour, savoir :

Ceux délivrés les vendredi et samedi, jusqu'au lundi suivant inclusivement ; ceux délivrés le dimanche, jusqu'au mardi suivant inclusivement.

En outre, il est délivré par la gare de Tours, les vendredi, samedi et dimanche de chaque semaine, pour les mêmes stations balnéaires, des billets aller et retour valables jusqu'au mardi suivant inclusivement, aux prix réduits ci-après :
1^{re} classe, 35 fr. ; 2^{me} classe, 26 fr. ; par place, aller et retour compris.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Pèlerinage de Sainte-Anne-d'Auray. — Billets d'aller et retour réduits de 40 0/0

A l'occasion du Pèlerinage de Sainte-Anne-d'Auray (Morbihan), il est délivré, chaque année, du 1^{er} mai au 15 octobre inclusivement, des billets aller et retour de toutes classes pour les stations d'Auray et Sainte-Anne-d'Auray, avec réduction de 40 0/0 sur le prix ordinaire des places, aux gares de :

Landerneau, Douarnenez, Pont-Labbé, Concarneau, Pontivy, Quiberon, Ploërmel, Saint-Nazaire, Le Croisic, Guérande, Issé, Le Mans, Tours et Ingrandes-sur-Vienne, ainsi qu'aux gares et stations comprises entre ces divers points, Port-de-Piles exclu.

Les billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs (les trains-postes et les trains express exceptés) ; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour dans lequel ils ont été délivrés ; ceux délivrés au départ d'une gare située à plus de 400 kilomètres de

pas importuné Marcelle de ses regrets, s'il lui avait épargné sa présence, il n'avait pu empêcher ses pensées de voler vers l'absente. Il avait souffert. Ces quelques mois de chagrin l'avaient changé, son expression pleine de bonté était restée ; mais le vif éclat de ses yeux avait disparu ; quelque chose de sombre l'avait remplacé. Pour Marcelle, ce changement était un vrai reproche.

— Vous ici, reprit-elle... Par quel heureux hasard ?

Sa voix avait faibli en posant cette question ; elle eut un sourire pour son ami d'enfance, mais l'ombre du sourire d'autrefois.

Il l'examinait à son tour et pensait :

— La vie se serait-elle assombrie pour elle ! Lui, le médecin, savait lire les peines secrètes sur un visage.

Il répondit :

— Ma venue à Nice est fort naturelle. Ma pauvre mère, très affaiblie, avait besoin de soleil et d'air pur. Nous avons ici une parente, et depuis trois mois nous avons accepté son hospitalité. J'ai quitté mes malades bretons pour soigner ma mère. J'avais prié votre père de ne pas vous parler de moi ; c'était inutile.

Saint-Anne-d'Auray ou d'Auray sont valables pendant quatre jours comptés de minuit à minuit, le jour de départ compris.

Les voyageurs porteurs de billets pour Sainte-Anne-d'Auray auront la faculté de s'arrêter vingt-quatre heures à Auray, tant à l'aller qu'au retour, sans que la durée de validité du billet soit augmentée.

Dernières Nouvelles

Paris, 15 septembre, 12 h. 45 soir.

Les journaux anglais démentent formellement l'occupation de l'île Sigri.

Au banquet de Carpentras, M. Constans, ministre de l'intérieur a exposé, dans un discours qu'il a prononcé, des idées sur son projet de caisse des retraites. Le ministre a déclaré que tous ses collègues de cabinet étaient prêts à le couvrir de leurs portefeuilles.

HAVAS.

MAIRIE DE MONTREUIL-BELLAY

Le Maire de Montreuil-Bellay prévient le public que l'assemblée dite Saint-Lubin, qui devait avoir lieu le 20 septembre, sera remise, par suite de l'Exposition de Saumur, au 27 du même mois.

Des affiches feront connaître ultérieurement le programme des fêtes.

Les marchands étalagistes trouveront aide et protection.

Avis à MM. les Chasseurs

On trouve à

L'ÉPICERIE CENTRALE

28, rue Saint-Jean, Saumur

PATÉS d'ALOUETTE, depuis 1 25 la boîte
FOIES GRAS truffés 1 90 —
— — — — 3 — —
— — — — 4 25 —

CONSERVES A CHAUFOIRS : Perdrix, Faisan, Caille, Lièvre, etc., etc.

Galantines de Bœuf et de Jambon
Mortadelle de Bologne — Saucisson de Lyon

Tripes à la mode de Caen (Pharamond)

Toutes boîtes à ouverture facile, et très portatives dans le carnier.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES
PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

38 Feuilleton de l'Écho Saumurois

OBÉISSANCE

PAR M. DU CAMPFRANC

Elle avait mis un baiser sur le front des enfants ; elle s'était approchée du malade, de cet homme de trente ans, tombé d'un échafaudage l'année précédente. Elle le consolait, et lui, mis en confiance par la douceur de son sourire, lui racontait sa peine.

— Oui, je souffre beaucoup. Quelquefois pourtant je quitte mon lit, et je me traîne à la fenêtre ; les jours sont si longs à passer, toujours à ne rien faire. Que c'est dur pour moi, si actif autrefois ; moi, qui devrais gagner le pain des enfants. C'est la grand'mère qui le gagne. Être nourri par une femme, si ce n'est pas une pitié ! Je me serais cassé la tête, si je n'avais pas trouvé quelqu'un qui me console ; un bon médecin qui fait encore plus de bien à mon pauvre esprit qu'à mon pauvre corps. Il vient ici tous les deux jours, depuis trois mois qu'il est à Nice, et moi je compte les heures en l'attendant. Il ne va pas tarder.

Il tendit l'oreille ; son ouïe d'infirme était habile à percevoir et à reconnaître tous les bruits d'alentour.

— J'entends son pas sur la route. Ah ! le voilà qui arrive.

Marcelle écoutait le pauvre homme avec plus de complaisance qu'elle n'eût fait pour la causerie raffinée de quelque élégant. Elle avait toujours pensé que la charité n'est qu'une visiteuse importune, si elle n'est pas accompagnée de la bonté d'âme. Il faut respecter les pauvres, et leur témoigner des égards.

L'œil du malade s'animait.

— Enfin ! enfin ! Voilà mon bon monsieur Ploël, s'écria l'infirme d'une voix joyeuse.

Le docteur venait d'ouvrir la porte. Marcelle le reconnut aussitôt ; c'était bien Conan Ploël, son ami d'enfance, son fiancé délaissé.

— Quoi, vous ici ! Par quel miracle ?

Conan tressaillit ; sa surprise était grande, et son émotion vive. Il dut s'appuyer au dossier d'une chaise, car ce vaillant tremblait en retrouvant, d'une façon si inattendue, cette jeune femme qu'il avait tant aimée. Il n'avait rien oublié. Son cœur n'était pas fait pour deux amours ; mais si, avec la délicatesse et le tact qui naissent d'une âme d'élite, il n'avait

— Quoi, depuis trois mois vous êtes à Nice ! Vous saviez que j'y étais, et vous n'êtes pas venu me voir, Conan ?

Il répondit presque bas, d'une voix altérée :

— Être loin de vous m'était douloureux ; pourtant il me semblait impossible d'aller vous voir.

Après la grande amitié de leur enfance, cette réserve était peut-être outrée ; mais Marcelle la comprit. Elle y vit de la délicatesse, de la fierté, et elle ressentit, dans son cœur, une impression nouvelle de respect pour Conan.

— J'irai voir votre mère. Le puis-je sans indiscrétion ?

Il inclina la tête.

— Ma mère sera heureuse de vous revoir ; elle se porte mieux. A part ses visites à l'église, elle ne quitte guère la maisonnette de notre parente. Elle est du petit nombre de ces êtres qui vivent sans bruit et savent gré aux autres de ne pas s'apercevoir de ce qu'ils valent.

Tout bas, elle répondit :
— Comme vous, Conan.
Il eut un triste sourire.

